

APPEL À PRISES DE PAROLE PUBLIQUES !



- **Titre de l'action :** **DEUX POIDS, DEUX MESURES : ÇA SUFFIT !**
- **Sous-titre de l'action :** « Nous sommes tous des Ukrainiens ! »
- **Organisateur de l'action :** le [Syndicat des immenses](#)
- **Lieu de l'action :** place de l'Albertine, 1000 Bruxelles (près de la gare Centrale)
- **Date et heures de l'action :** le mercredi 30 mars 2022, de 10h à 18h
- **Nature de l'action :** prises de parole, libre et publique, contre toutes les formes que prend la politique du DEUX POIDS, DEUX MESURES
- **Motivation de l'action :** **OUI**, on se félicite des nombreux et divers élans de solidarité en faveur des réfugiés ukrainiens, depuis les hautes sphères de l'État (le Roi Philippe inclus) et jusqu'aux simples citoyens, en passant par les Régions, les CPAS, les communes et les associations de terrain... mais **NON**, on ne peut tolérer que les milliers de personnes dans une situation matérielle comparable et les milliers de réfugiés d'autres guerres n'aient pas provoqué les mêmes élans de solidarité.

Si cette politique du DEUX POIDS, DEUX MESURES n'a rien de nouveau et est sans doute aussi vieille que l'humanité, elle prend, avec la crise ukrainienne, une telle dimension qu'on ne peut rester sans réaction.

Pour les Ukrainiens, le RIS (revenu d'intégration social) va être accordé automatiquement, des budgets spécifiques seront alloués aux CPAS en leur faveur, un millier de logements sociaux inoccupés vont être accessibles en Flandre, la réquisition de logements collectifs est envisagée en Wallonie, un grand bâtiment a été ouvert en Région de Bruxelles-Capitale, l'obligatoire « enquête

sociale » préalable à toute aide délivrée par les CPAS est allégée, l'hébergement chez des habitants est encouragé et facilité par l'Etat fédéral, des cellules de soutien psychologique spécifique sont mises en place, une rubrique « UKRAINE » est ouverte sur le site du SPP Intégration sociale, l'Union européenne déploie une aide massive en vue, entre autres, d'un accès pour les réfugiés ukrainiens à l'emploi, à l'éducation, à l'hébergement et au logement, la STIB accorde des abonnements gratuits ou à tarif social aux Ukrainiens enregistrés, l'INAMI leur ouvre le droit à l'assurance pour les soins de santé, des colis sont réservés, au détriment des bénéficiaires habituels, dans les épiceries sociales, des guichets d'accès prioritaire sont prévus dans certains CPAS, le service de traduction SETIS est mobilisé, le Secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration se découvre une fibre humanitaire, etc., etc., etc.

Un profond sentiment d'injustice touchent les personnes qui, faisant face aux mêmes besoins, se demandent légitimement pourquoi elles sont exclues, parfois depuis des années, des services, protocoles et facilités mis en place du jour au lendemain en faveur des seuls Ukrainiens.

Deux facteurs expliquent les privilèges et priorités dont jouissent les réfugiés ukrainiens.

1) Les réfugiés ukrainiens ne sont pas (encore) des immenses*

Ils ne sont pas des allocataires sociaux habituels et des usagers réguliers des services sociaux, c'est-à-dire qu'ils menaient, avant l'invention russe, une vie dite « normale ». Pour le dire autrement et plus adéquatement, les réfugiés ukrainiens ne sont pas des immenses, ce sont des escapés* tombés du jour au lendemain, à cause de la guerre, dans l'immensité*. Et ça change tout, visiblement.

Tomber lentement et discrètement, et sans doute partiellement, imagine-t-on, par sa faute, dans l'immensité tiendrait d'une fatalité sociétale acceptable et acceptée (« Il y a toujours eux des bras cassés, des exclus, des laissés-pour-compte, des déclassés, des très pauvres, des SDF... »). Y tomber subitement, spectaculairement et sans que l'on puisse en être estimé coupable, en revanche, est socialement inacceptable. Le résultat est pourtant le même d'un côté comme de l'autre : des milliers de personnes en non-logement ou en mal-logement. Sauf qu'on se satisfait de faire le minimum pour les uns et qu'on s'emploie à faire le maximum pour les autres.

2) Les réfugiés ukrainiens sont blancs de peau et d'origine chrétienne

Le racisme ordinaire de tout un chacun n'est pas à démontrer. Mais aux accusations rampantes d'une forme de racisme d'État, Karine Lalieux oppose bien sûr un démenti... mais il n'en est pas un. En effet, la ministre n'explique pas le cœur juridique du DEUX POIDS, DEUX MESURES, à savoir pourquoi la directive européenne datant de 2001 et qui cadre l'octroi d'une « protection temporaire » en cas d'afflux massif de personnes déplacées a été activée, pour la première fois, pour les Ukrainiens alors qu'elle ne l'a pas été pour les Soudanais, Syriens, Afghans, Libyens ou encore Erythréens.

* Le Syndicat des immenses s'attache à forger des mots chaque fois qu'ils permettent de mieux comprendre la réalité de la (sur)vie des personnes en non-logement ou en mal-logement :

- **immense** est la dénomination, ni stigmatisante ni réductrice, desdits sans-abri, sans-domicile, sans-logis, sans-papiers, SDF, précaires, mal-logés ou habitants de la rue. C'est l'acronyme de « Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences ».

- L'**immensité** est le biotope des immenses. C'est l'acronyme de « Immersion dans une Merde Matérielle Énorme, non Sans Impact sur la Trajectoire de l'Émancipation ».

- **escapé-e** est la dénomination des personnes non-immenses. C'est l'acronyme de « Enclos-e dans le Système mais Capable Aisément et Périodiquement de s'en Échapper ».

